

20190603_DL_03

OBJET :
Compte administratif 2018

Date de convocation :
24 mai 2019

Date de séance :
3 juin 2019

Date d'affichage :
17 juin 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 17

Membres votants : 25

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent PARSIS, Vice-président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Gérard CARON, Philippe COCQ, Isabelle DE WAZIERS, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Yannick DESSAINT, François DURIEUX, Emile FOIREST, Fabrice FRION, Olivier JARDE, Anna-Maria LEMAIRE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART et Jean-Claude PRADEILHES.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Ernest CANDELA à Claude DEFLESSELLE
Claude CLIQUET à Anna-Maria LEMAIRE
Stéphane DECAYEUX à Patricia POUPART
James HECQUET à Philippe COCQ
Frédéric LECOMTE à Jean-Dominique PAYEN
Marie-Christine MAILLART à Jean-Marie BLONDELLE
Florence RODINGER à Laurent PARSIS
François ROUILLARD à Emile FOIREST

Considérant que le Compte Administratif 2018 retrace des écritures dont la conformité avec le Compte de Gestion 2018 de Madame le Trésorier du Grand Amiens et amendes a été vérifiée,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le compte de gestion 2018 du syndicat mixte Somme numérique
- Vu le compte administratif 2018 du syndicat mixte Somme numérique

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le compte administratif 2018 du syndicat mixte Somme Numérique est approuvé.

(en euros)		Résultat Brut	Restes à Réaliser	Résultat Net
Budget Principal	Investissement	133 061,78	-27 073,90	105 987,88
	Fonctionnement	516 418,04	0,00	516 418,04
	TOTAL	649 479,82	-27 073,90	622 405,92
Budget Annexe	Investissement	-2 119 048,92	-168 316,46	-2 287 365,38
	Fonctionnement	2 642 295,33	0,00	2 642 295,33
	TOTAL	523 246,41	-168 316,46	354 929,95

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.